

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENCADREMENT DU GROUPE CARREFOUR

SNEC CFE-CGC
8 Allée des Bergeronnettes
13013 MARSEILLE



Commission Nationale Unique Paritaire 27 juin 2016

› **Direction :**

René THOMAS (Directeur des Avantages Sociaux)
Berthe DE PAQUIS (Responsable Conformité Paie)

› **Intervenants :**

Yannick BIDEAU (APGIS)
Jean-Marc DELAIRE (APGIS)
Pascal MARON (SPAC Actuaïres)

› **SNEC :**

Gérard **BASNIER**
Philip **CONROZIER**
Yannick **TRICO**
Pierre **FERNANDES**

➤ **Ordre du jour**

- ✓ Résultats Santé 2016 arrêtés au 31 mai 2016 (APGIS).
- ✓ Point à date sur la réglementation concernant les dispenses : pour information, présentation des formulaires mis en place depuis la dernière réunion (Direction Carrefour).
- ✓ Présentation du projet de mise en place d'un fonds d'intervention en action sociale présentant un "haut degré de solidarité" dont l'action sociale traditionnelle (APGIS).

Résultats Santé 2016 arrêtés au 31 mai 2016

› **Actifs :**

	2015
Cotisations brutes	122,95 M€
Taxes	14,40 M€
Frais de gestion	7,46 M€
Cotisations nettes	101,08 M€
Charges	94,49 M€
Résultat	6,58 M€
Ratio de sinistralité	93,5%

La consommation entre 2015 et 2016 est en forte augmentation à +9,2%, portée principalement par l'optique, les prothèses dentaires et les actes courants. La projection de sinistralité pour 2016 est aux alentours de 97/98%.

SNEC CFE-CGC
8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE - SIRET 539 900 480 00010
☎ 09.84.22.79.90 - 06.32.85.46.37

✉ e-mail : secretariat.cfecgcarrefour@gmail.com Site : www.cfecgc-carrefour.org

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENCADREMENT DU GROUPE CARREFOUR

▸ Anciens salariés :

	2015
Cotisations brutes	17,12 M€
Taxes	2,01 M€
Frais de gestion	1,02 M€
Cotisations nettes	14,09 M€
Charges	13,19 M€
Résultat	0,90 M€
Ratio de sinistralité	93,6%

Pas d'écart significatif par rapport à l'estimation des prestations. Augmentation plus modérée à +1,7. La projection de sinistralité pour 2016 est aux alentours de 94%.

Point à date sur la réglementation concernant les dispenses d'affiliation

Pour rappel, l'affiliation pour les employés est effective après 3 mois d'ancienneté, elle est immédiate pour les AM et les cadres.

Pour les employés, les documents d'affiliation au régime de Groupe sont remis à l'embauche en même temps que l'option facultative (une tarification minorée est à l'étude par l'APGIS). Le déclenchement de la cotisation se fait le 4^{ème} mois civil suivant.

En cas de maintien de salaire, il y a un maintien de l'affiliation paritaire (50% salarié / 50% entreprise).

Lors d'un congé parental, le salarié s'acquitte de l'intégralité de la cotisation (salariale et patronale).

Enfin pour les autres suspensions (congé sabbatique, ...), c'est le tarif « Anciens Salariés » qui s'applique.

La seule dérogation prévue dans l'accord de Groupe pour ne pas cotiser est pour un salarié en couples, conjoints et pacsés ainsi que les concubins.

Les nouvelles dispenses introduites depuis décembre 2015 sont d'ordre public depuis le 1^{er} janvier 2016.

Le fait générateur ou la nouvelle situation doit être né depuis le 1^{er} janvier 2016.

La demande de dispense est à l'initiative du salarié en utilisant le formulaire et le justificatif à fournir tous les ans.

Haut Degré de Solidarité – Propositions de nouvelles « prestations non contractuelles »

Pour mémoire, dans le cadre d'une recommandation, il est prévu de justifier, au minimum, d'un budget annuel de 2% des cotisations. Pour le régime Carrefour, un budget de 2% des cotisations représenterait environ 2,2 M€.

Les membres de la commission ont demandé à l'APGIS d'étudier les sujets suivants pour tenter de les mettre en application au 1^{er} janvier 2017 :

- Prévention dentaire (notamment l'implantologie),
- Aide au retour de l'hospitalisation, le soutien aux personnes aidantes, conseil bien-être et prise en charge de la diététique à travers FIL APGIS
- Soutien à la cotisation du retraité au moment de son départ à la retraite, en amortissant sur 5 ans l'impact financier du passage du régime Anciens Salariés et notamment par la perte de la participation employeur. L'ancien salarié retraité bénéficierait ainsi d'une réduction de cotisations sur la période de 1359€,
- Action sociale (via le dispositif de fonds de solidarité).

SNEC CFE-CGC

8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE - SIRET 539 900 480 00010

☎ 09.84.22.79.90 - 06.32.85.46.37

✉ e-mail : secretariat.cfecgcarrefour@gmail.com Site : www.cfecgc-carrefour.org



SYNDICAT NATIONAL DE L'ENCADREMENT DU GROUPE CARREFOUR

Le coût de ces propositions serait de :

Dentaire :	900 000 €
FIL APGIS :	600 000 €
Aide aux cotisations :	670 000 €
<u>Fonds social :</u>	<u>250 000 €</u>
	2,4 M€ soit 11 M€ sur 5 ans

Le financement serait constitué de :

2,75 M€ via un abondement unique de l'APGIS
+ 8,25 M€ de la réserve complémentaire du régime Carrefour

▸ **SNEC :** *Lors de la négociation du régime Groupe en 2014, le SNEC avait proposé le remboursement de l'implantologie. Nous nous positionnons donc favorablement à ce que l'APGIS nous propose de définir les modalités de prise en charge lors de la prochaine CNUP.*

œ

SNEC CFE-CGC

8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE - SIRET 539 900 480 00010

☎ 09.84.22.79.90 - 06.32.85.46.37

✉ e-mail : secretariat.cfecgcarrefour@gmail.com Site : www.cfecgc-carrefour.org